

Les subsides

à louer, vanter et appuyer les efforts que nous avons déployés. Je crois que sa motion révèle un désir de débattre à la Chambre et devant le peuple canadien notre plus importante industrie, de même que les défis qu'elle doit relever maintenant et qu'elle devra relever à l'avenir. Je souscris à ses affirmations d'ordre général sur l'importance de l'industrie et sur la nécessité pour celle-ci de collaborer avec les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral aux fins de résoudre les problèmes qui l'assaillent.

Lorsque j'ai prononcé ma première allocution en tant que ministre de l'Environnement, en mars 1980, j'ai parlé des problèmes forestiers avec lesquels le Canada se trouve aux prises. Je ne lirai pas toute mon allocution aux députés, mais je leur recommande de le faire, car nos espoirs et nos aspirations en matière de foresterie y sont exposés. Elle se termine ainsi:

J'ai la ferme intention de renforcer la participation fédérale à l'industrie de l'exploitation forestière. De concert avec les gouvernements provinciaux, nous allons sans aucun doute créer un climat qui sera de nature à encourager l'industrie forestière canadienne à rester au premier rang dans un monde de plus en plus compétitif.

Je profite de l'occasion que m'offre la motion du député pour présenter un rapport provisoire de ce que nous avons pu accomplir au cours des trois dernières années pour relever le défi dont j'ai parlé il y a trois ans lorsque m'a été confié ce portefeuille.

Je crois qu'il importe avant tout de souligner, comme j'en ai exprimé le désir, que nous avons renforcé la position du Service canadien des forêts. Comme sous-ministre adjoint chargé de ce service, nous sommes allés chercher M. Les Reed, du secteur privé. Cette nomination a reçu l'approbation de tous les députés de la Chambre, qui ont cru qu'un homme d'une telle expérience et d'une telle compétence saurait diriger efficacement le Service canadien des forêts. Deux ans ont passé et nous pouvons constater que les espoirs et les attentes que nous nourrissions à son sujet n'ont absolument pas été déçus.

• (1130)

Nous avons hérité de la gestion des sous-accords forestiers, qui était antérieurement de la compétence du ministre de l'Expansion économique régionale. Le financement et le nombre d'années-personnes du Service canadien des forêts ont connu une croissance remarquable. Il est passé de 10,029 employés en 1980-1981 à 11,047 en 1983-1984. On a donc répondu au besoin que nous avions cerné d'accroître les ressources humaines du Service canadien des forêts. Le budget de ce dernier est passé d'un peu plus de 48 millions de dollars en 1980-1981 à un peu plus de 60 millions de dollars en 1983-1984, ce qui représente une hausse de près de douze millions de dollars de ses dépenses budgétaires. Donc, il y a eu un renforcement des effectifs et des moyens financiers.

Nous avons créé le Comité canadien de stratégie forestière, sous l'égide du Service canadien des forêts. Il s'agit là d'un organisme de coordination qui oriente l'action fédérale en matière forestière. Il me semble que l'auteur de la motion ne saisit pas vraiment le rôle de ce comité, non plus que celui du ministre de l'Expansion économique régionale, ni celui du ministre de l'Environnement à cet égard. Peut-être s'est-il

véritablement mépris. Je voudrais donc prendre quelques instants pour faire voir comment cela fonctionne.

La politique forestière, que nous avons énoncée comme étant celle que nous avions l'intention de suivre il y a trois ans et que nous suivons effectivement, repose sur la collaboration avec les gouvernements provinciaux. Nous reconnaissons qu'ils ont la propriété des ressources, nous comprenons que l'activité provinciale et l'activité fédérale ne doivent ni diverger ni se contrecarrer, mais qu'il nous faut travailler ensemble et de concert avec l'industrie. En conséquence, la politique fédérale qui s'exerce au Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement est une politique de collaboration avec les gouvernements provinciaux.

C'est en concertation avec les gouvernements provinciaux et avec l'industrie que nous avons présenté en octobre 1981 notre document de stratégie forestière. C'est ce document que visait l'auteur de la motion. Il présente l'analyse des problèmes du secteur forestier canadien à laquelle nous avons procédé de concert avec les provinces, et expose les grands axes que doit suivre notre action vis-à-vis des défis qui se posent au secteur forestier canadien.

Cette stratégie forestière, monsieur le Président, dégage plusieurs niveaux de problèmes. Les principaux sont la nécessité d'améliorer la statistique forestière canadienne, la nécessité d'une stratégie commerciale plus musclée pour la mise en valeur à l'étranger des produits forestiers canadiens, et la nécessité de nous occuper des problèmes de développement des ressources humaines, pour donner à l'industrie les spécialistes et les forestiers qualifiés dont elle aura besoin. On s'y préoccupe de l'insuffisance de la recherche et du développement, on y manifeste le désir de s'attaquer aux problèmes de la protection et de la reconstitution des forêts. Tels sont les grands sujets de préoccupation qui retenaient l'attention du document de stratégie forestière présenté par le gouvernement à l'automne de 1981, après consultation avec les gouvernements des provinces.

Je voudrais faire voir rapidement comment nous nous sommes occupés de ces défis qui étaient énoncés dans ce document. Il suffirait, j'imagine, d'énumérer simplement les initiatives prises par le gouvernement pour réfuter les accusations de négligence portées d'une façon aussi catégorique qu'artificielle par mon collègue d'en face. Le premier problème était celui des lacunes de notre statistique forestière.

En octobre 1981, lors de la publication du document de stratégie, le cabinet a augmenté de \$500,000 les crédits affectés à la statistique forestière. A l'époque, l'établissement de la statistique forestière était doté d'un peu moins d'un million. L'effort en ce sens a continué d'augmenter, de telle sorte que l'augmentation par rapport aux crédits initiaux de un million a été portée à plus de 1.5 million en 1983-1984, les effectifs affectés à ce travail étant augmentés de 15 années-personnes au Service canadien des forêts. En ce qui concerne le problème signalé, qui était de renforcer notre soutien à la recherche statistique forestière, l'effort correspondant a donc été consenti.